

Séance du jeudi 31 octobre 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 31 octobre 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Christiane LECHANOINE, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jean de MOREL, Nelly GERVAISE, Denis LETAN (procuration Michel BOIVIN).

I. Élection du secrétaire

Jean LETELLIER a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du vendredi 4 octobre 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Actualisation de la redevance eau potable/assainissement

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas revaloriser le montant de la redevance eau potable/assainissement pour l'année 2014.

IV. Location du bureau de la place de la Marine à maître Hélène ALLIX-GIRARD

Le maire rappelle que le bureau précédemment loué à l'agence BROKKEN IMMOBILIER est libre depuis fin juin. Il indique que maître Hélène ALLIX-GIRARD souhaite louer le local à compter du 1^{er} novembre 2013. Il propose de lui consentir un bail aux conditions suivantes :

- bail commercial de six années, à compter du 1^{er} novembre 2013 ;
- loyer mensuel : 350€ révisable annuellement au 1^{er} janvier, selon la variation de l'indice national des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE (dernier indice publié).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de consentir à madame Hélène ALLIX-GIRARD, notaire à Agon-Coutainville, un bail commercial pour le local communal de la place de la Marine, aux conditions susvisées ;
- charge Maître Loïc LECHAUX, notaire à Périers, de la rédaction du bail ;
- autorise le maire à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire.

V. Rapport de la commission du camping

1. Bilan de la saison 2013

Malgré un démarrage difficile en mai et juin, le bilan de la saison est positif (+ 3 300€).

2. Travaux d'entretien à prévoir

- L'entreprise DANTON-CHARTON a remis un devis pour la réfection des douches et urinoirs, travaux de préparation sans la pose des appareils, pour un montant total de 17 318.43€ HT, soit 21 430.44€ TTC.
- Pour limiter l'accès au bloc sanitaire, il est possible d'installer un système avec badge. Le devis établi par BLAINVILLE ÉLECTRO FROID s'élève à 3 437.29€ HT, soit 4 111.00€ TTC. La commission propose que l'accès soit possible aux locataires des parcelles mobilhomes qui le souhaitent, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire annuelle de 300€.
- Les travaux de rénovation du logement et de la salle d'accueil, commencés en 2012, doivent être programmés dans l'hiver et terminés avant la saison 2014.

3. Parcelles pour mobilhomes : prix de location des terrains pour l'année 2014

Considérant que la redevance pour le ramassage des ordures ménagères, dont le montant annuel est actuellement de 35€, sera dorénavant collectée par la commune, puis reversée à la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande ;

sur proposition de la commission du camping,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de fixer comme suit le prix de location des parcelles destinées au stationnement des mobilhomes pour l'année 2014 :

- parcelle 2B (qui supporte des servitudes) : 1 030€ (au lieu de 970€)
- autres parcelles : 1 100€ (au lieu de 1 040€)

4. Parcelles mobilhomes : instauration d'un droit de mutation

La commission propose, en cas de vente d'un mobilhome, le paiement au camping d'un droit de mutation forfaitaire, qui serait déduit de la somme encaissée par le vendeur.

Par exemple, pour un mobilhome vendu 15 000 € : 13 000 € pour le vendeur et 2 000 € pour le camping.

Le conseil municipal demande à la commission d'approfondir la question afin de savoir dans quelles conditions cette proposition est réalisable.

Séance du jeudi 31 octobre 2013

5. Tarifs 2014 du camping

La commission propose de maintenir les tarifs appliqués en 2013, à savoir :

| | | |
|--|---|---|
| PERSONNES | adulte et enfant de 10 ans et plus | 3.00€ par jour |
| | enfant de moins de 10 ans | 2 € par jour |
| | groupes scolaires | adulte : 1.60€ par jour et par personne enfant : 1€ par jour et par personne |
| EMPLACEMENT | tente ou caravane + véhicule | 4.20€ par jour |
| | électricité | 3.20€ par jour |
| GARAGE MORT | caravane à l'année | 330€ |
| | mobihome à l'année | 460 € |
| LOCATION DE MOBILHOMES 4 – 6 places | du 1 ^{er} avril au 30 juin du 1 ^{er} septembre au 31 octobre | 280€ par semaine |
| | du 1 ^{er} juillet au 31 août | 370€ par semaine |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir en 2014 les tarifs appliqués en 2013, indiqués dans le tableau ci-dessus.

6. Divers

- La commission demande que la réglementation concernant les conditions d'utilisation des tondeuses soit mentionnée dans les contrats de location des parcelles.
- Comme les autres années, la commission propose le paiement de la prime estivale de Florence dans les meilleurs délais.

VI. Questions diverses

1. Plage de Gonneville : changement de locataire

Le maire indique que monsieur Pierre-Aurélien DANLOS a cédé sa cabane de la plage de Gonneville à monsieur Alain GARCIA, domicilié à Agon-Coutainville, et qu'il convient d'établir un nouveau bail à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} janvier 2014 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

2. Extension réseau assainissement collectif au village de la Boivinerie

Le maire rappelle la décision du conseil municipal du 26 juin 2012 de remplacer la PRE (participation pour le raccordement à l'égout) par la PAC (participation pour l'assainissement collectif).

Il demande au conseil municipal de bien vouloir dispenser de cette taxe les propriétaires des maisons existantes sises à la Boivinerie, et soumises à l'assainissement collectif dans le cadre de la dernière tranche à réaliser. Il justifie sa demande au nom de l'équité, par le fait qu'il en est allé de même lors des tranches précédentes pour tous les propriétaires des maisons existantes raccordables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide d'exonérer du paiement de la PAC les propriétaires des maisons existantes au village de la Boivinerie concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif en cours de réalisation.

3. Cantine scolaire : inspection des locaux de restauration par la DDPP (direction départementale de la protection des populations)

Le maire donne lecture du rapport établi à la suite de la visite, le 3 octobre dernier, des locaux de la cantine scolaire par la technicienne de la DDPP de la Manche.

Les non-conformités relevées sont les suivantes :

- Absence de suivi médical : les personnes chargées de la préparation des repas doivent bénéficier d'une visite médicale attestant de leur aptitude à l'emploi occupé.
- Il convient de prévoir l'installation d'une « enceinte frigorifique » au niveau de la cuisine, pour éviter tout retour en arrière de produits semi-finis ou finis, puisque l'unique appareil frigorifique actuellement installé est placé dans la réserve.
- Le sèche-linge doit être déplacé.
- Il faut prévoir l'aménagement d'un vestiaire pour les effets personnels des employés.
- Quelques travaux de peinture sont à effectuer.

Le conseil municipal charge Jean-Claude LECONTE et Gérard LAVILLE de contacter Jacky VAYER en vue de l'acquisition d'une armoire frigorifique à installer dans la cuisine et de prendre les mesures nécessaires au règlement des non-conformités précitées.

Séance du jeudi 31 octobre 2013

4. Réforme des rythmes scolaires – projet d'organisation pour la rentrée 2014-2015 : rapport de Thierry MOURLON

Thierry MOURLON rend compte au conseil municipal des différentes réunions de la commission technique, composée d'élus communautaires et du conseiller de la Ligue de l'Enseignement, et chargée de prévoir l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour l'année 2014/2015 au niveau de la communauté de communes. Plusieurs scénarios ont été envisagés, en collaboration avec les enseignants et les représentants des parents des élèves.

Le scénario retenu doit être transmis à l'Inspection de l'Education Nationale de Coutances avant le 4 novembre. Il doit tenir compte des impératifs des horaires de transport de début et de fin de journée établis par le Conseil général.

Pour le RPI Blainville-sur-mer/Saint-Malo-de-la-Lande, le planning proposé est le suivant :

| | Temps enseignement matin | | Temps enseignement AM | | Pause méridienne | | Activités péri-scolaires : durée prévisionnelle |
|----------|--------------------------|-------------|-----------------------|-------------|------------------|-------------|--|
| | Horaire début | Horaire fin | Horaire début | Horaire fin | Horaire début | Horaire fin | |
| Lundi | 9h00 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 12h00 | 13h30 | 15h30-16h30 |
| Mardi | 9h00 | 12h00 | 13h30 | 16h30 | 12h00 | 13h30 | - |
| Mercredi | 9h00 | 12h00 | - | - | - | - | - |
| Jeudi | 9h00 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 12h00 | 13h30 | 15h30-16h30 |
| Vendredi | 9h00 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 12h00 | 13h30 | 15h30-16h30 |

Une demande de dérogation est faite pour la journée du mardi comportant 6h de classe, dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial) établi à l'échelle du canton de Saint-Malo-de-la-Lande.

Concernant la pause méridienne et les activités péri-scolaires, la modification du projet ci-dessus est possible jusqu'en mars 2014, étant entendu qu'il faudra faire un inventaire des moyens humains (animateurs) et matériels (locaux et moyens de transport) de la communauté de communes pouvant être mis à disposition de nos écoles de façon équitable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le planning ci-dessus qui sera transmis à l'Inspection de l'Education Nationale de Coutances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.